



**EXPERTISE
COMPTABLE**

Muriel Dutrieux

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

ASSOCIATION CIDFF HAUTS DE SEINE/SUD

Association loi 1901

Siège Social :

55 avenue Jean Jaurès

92140 CLAMART

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Versailles, le 11 avril 2024

81 rue de Montreuil – 78000 Versailles T +33 1 39 20 71 85
m.dutrieux@dexpertisecomptable.fr - www.dexpertisecomptable.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables de la région Île de France et à la CRCC de Versailles - SAS au capital de 10000 € - RCS Versailles 811 833 870

NAF 6920Z – TVA intra-communautaire FR 14 811833870



EXPERTISE
COMPTABLE

Muriel Dutrieux

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres de l'association CIDFF
55 avenue Jean Jaurès
92140 CLAMART

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CIDFF CLAMART relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel de l'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles

Le 11 avril 2024



D EXPERTISE COMPTABLE SAS
représenté par
Muriel DUTRIEUX

Bilan

1er janvier au 31 décembre 2023

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréc.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	12 126 €	9 046 €	3 080 €	1 585 €
Immobilisations financières				
Total (I)	12 126 €	9 046 €	3 080 €	1 585 €
Comptes de liaison				
Total (II)				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes				
Créances :				
→ Créances et comptes rattachés	10 880 €		10 880 €	5 450 €
→ Autres (subventions CDAD, CAF, CR IdF):	20 341 €		20 341 €	45 055 €
Disponibilités :	383 522 €		383 522 €	292 870 €
• Livret	80 396 €		80 396 €	78 118 €
• Compte courant	302 904 €		302 904 €	214 371 €
• Caisse	222 €		222 €	381 €
Charges constatées d'avance	2 741 €		2 741 €	2 490 €
Total (III)	417 484 €		417 484 €	345 865 €
TOTAL GENERAL	429 610 €	9 046 €	420 564 €	347 450 €

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
	Net	Net
Fonds associatifs		
Fonds propres	20 000 €	20 000 €
Fonds avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	234 829 €	201 370 €
Résultat de l'exercice	45 171 €	33 459 €
Total (I)	300 000 €	254 829 €
Comptes de liaison		
Total (II)	0 €	0 €
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	0 €	0 €
Provisions pour charges		
Total (III)	0 €	0 €
Fonds dédiés		
Sur subvention de fonctionnement	22 000 €	18 785 €
Total (IV)	22 000 €	18 785 €
Dettes		
Emprunts et dettes financières		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs	8 017 €	5 707 €
Dettes sociales et fiscales	89 547 €	68 129 €
Produits constatés d'avance	1 000 €	
Total (V)	98 564 €	73 836 €
TOTAL GENERAL	420 564 €	347 450 €

Date : 25 avril 2024

Nom et Fonction : Philippe le Perchec - Président CIDFF 92 / Sud

Compte de résultat au 31 décembre 2023

Charges		Produits	
60 Achats	4 456 €	70 Prestations de services	30 052 €
Matières premières		Prestation "Conseil conjugal"	550 €
Eau, énergie		Prestation "Médiation familiale"	7 747 €
Entretien et de petit équipement	391 €	Interventions extérieures	21 755 €
Fournitures administratives	4 065 €	74 Subventions d'exploitation	605 475 €
Autres fournitures		➤ Etat	236 840 €
		DRDFE - Information juridique	51 933 €
61 Services extérieurs	9 993 €	DRDFE - EVARS	30 000 €
Locations mobilières	216 €	DRDFE - Insertion professionnelle	30 000 €
Crédit bail photocopieur		DRDFE - Actions spécifiques et revalorisation salariale 2022	20 097 €
Entretien, réparation, maintenance	720 €	DRIEETS - BOP 104	24 000 €
Assurances	867 €	DRIEETS - Plan Pauvreté	6 000 €
Documentation	6 409 €	CDAD (dont fonds complémentaires 2022)	53 200 €
Frais de colloque, séminaire	1 781 €	ANCT	5 000 €
		FIPD	8 000 €
62 Autres services externes	37 312 €	FDVA	8 610 €
Rémun d'intermédiaires	9 136 €	Région	6 000 €
Honoraires	16 570 €	Département	31 500 €
Communication	1 156 €	➤ Conseil Départemental	20 000 €
Déplacements, missions, réceptions	2 540 €	➤ CLSPD Boulogne Billancourt	6 000 €
Frais postaux et télécommunication	802 €	CLSPD Meudon	5 500 €
Services bancaires	257 €	Communes	243 225 €
Tickets service CAP	4 038 €	Bagneux	14 100 €
Divers (dont contribution FRCIDFF)	2 813 €	➤ Boulogne Billancourt	111 000 €
		Bourg-la-Reine	2 000 €
		Châtenay-Malabry	3 000 €
63 Impôts et taxes	11 701 €	Châtillon	8 000 €
Impôts et taxes sur rémunérations	8 477 €	Clamart	22 000 €
Formation continue	3 224 €	Fontenay-aux-roses	6 000 €
		Issy-les-Moulineaux	18 000 €
		Le Plessis Robinson	7 000 €
		Malakoff	7 500 €
64 Charges de personnel	533 026 €	Meudon	31 500 €
Rémunération du personnel	391 127 €	Montrouge	8 000 €
Charges sociales	127 381 €	Sceaux	1 125 €
Autres charges de personnel	14 518 €	Vanves	4 000 €
		Caisse d'Allocations Familiales	87 910 €
		CAF - Médiation familiale - PS	75 000 €
		➤ CAF - Ateliers GIPA	5 400 €
		CAF - Permanences juridiques	3 510 €
65 Charges de gestion courante	3 158 €	CAF - REAAP	4 000 €
Autres charges de gestion courante	3 158 €	75 Produits de gestion courante	310 €
		Cotisations et dons	175 €
66 Charges financières	0 €	Autres produits	135 €
67 Charges exceptionnelles	0 €	76 Produits financiers	2 278 €
68 Dotation amort et provisions	23 099 €	77 Produits exceptionnels	
Amortissements mobiliers et provisions	1 099 €	78 Reprise FONDS DEDIES	18 785 €
Fonds dédiés	22 000 €	79 Transfert de charges et reprise provision	11 016 €
Total	622 745 €	Total	667 916 €
86 Contributions volontaires		87 Contributions volontaires	
Personnels bénévoles	3 000 €	Personnels bénévoles	3 000 €
Mise à disposition de locaux	20 884 €	Mise à disposition de locaux	20 884 €
TOTAL DES CHARGES	646 629 €	TOTAL DES PRODUITS	691 800 €
		RESULTAT :	45 171 €

Date : 25 avril 2024

Nom et Fonction : Philippe le Perchec -

Président CIDFF 92 / Sud

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)				31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	12 126	9 046	3 080	0,73	1 585	0,46
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	12 126	9 046	3 080	0,73	1 585	0,46
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 880		10 880	2,59	5 450	1,57
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	20 341		20 341	4,84	45 055	12,97
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	383 522		383 522	91,19	292 870	84,29
Charges constatées d'avance	2 741		2 741	0,65	2 490	0,72
TOTAL (II)	417 484		417 484	99,27	345 865	99,54
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	429 610	9 046	420 564	100,00	347 450	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	20 000	4,76	20 000	5,76
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	234 829	55,84	201 370	57,96
Excédent ou déficit de l'exercice	45 171	10,74	33 459	9,63
Situation nette (sous total)	300 000	71,33	254 829	73,34
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	300 000	71,33	254 829	73,34
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	22 000	5,23	18 785	5,41
TOTAL (II)	22 000	5,23	18 785	5,41
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 017	1,91	5 707	1,64
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	89 547	21,29	68 129	19,61
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	1 000	0,24		
TOTAL (IV)	98 564	23,44	73 836	21,25
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	420 564	100,00	347 450	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Cotisations			225		-225		-100,00	
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens								
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services	30 227		35 612		-5 385		-15,11	
- dont parrainages	175				175		N/S	
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation	605 475		514 745		90 730		17,63	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels								
- Mécénats								
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières								
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	11 016		7 768		3 248		41,81	
Utilisations des fonds dédiés	18 785		13 330		5 455		40,92	
Autres produits	135		2		133		N/S	
Total des produits d'exploitation (I)	665 638		571 682		93 956		16,44	
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks								
Autres achats et charges externes	51 761		43 532		8 229		18,90	
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés	11 701		15 966		-4 265		-26,70	
Salaires et traitements	391 127		338 881		52 246		15,42	
Charges sociales	141 899		116 217		25 682		22,10	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 099		1 837		-738		-40,16	
Dotations aux provisions								
Report en fonds dédiés	22 000		18 785		3 215		17,11	
Autres charges	3 159		7 751		-4 592		-59,23	
Total des charges d'exploitation (II)	622 745		542 968		79 777			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	42 893		28 714		14 179		49,38	
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés	2 278		1 060		1 218		114,91	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)	2 278		1 060		1 218		114,91	
CHARGES FINANCIERES:								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (IV)								
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 278		1 060		1 218		114,91	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	45 171	29 773	15 398	51,72
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion		3 187	-3 187	-100,00
Sur opérations en capital		499	-499	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		3 685	-3 685	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		3 685	-3 685	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	667 917	576 427	91 490	15,87
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	622 745	542 968	79 777	14,69
EXCEDENT OU DEFICIT	45 171	33 459	11 712	35,00
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature	3 000	6 900		
Prestations en nature				
Bénévolat	20 884	15 680		
TOTAL	23 884	22 580		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	20 884	15 680		
Prestations				
Personnel bénévole	3 000	6 900		
TOTAL	23 884	22 580		

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 420 564,04 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 45 171,28 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 11/04/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Objet social

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Hauts-de-Seine / Sud est une association loi 1901, créée en 1977, membre de la Fédération Nationale des CIDFF qui regroupe 103 associations réparties sur l'ensemble du territoire national.

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles -CIDFF 92 / Sud exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et des familles, de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutter contre les violences sexistes sous toutes ses formes.

Pour ce faire, le CIDFF 92 / Sud informe, oriente, accompagne les femmes et les familles, de manière globale, confidentielle et gratuite avec une réponse avant tout juridique dans les domaines de la parentalité, de la vie familiale et sociale.

Le CIDFF 92 / Sud est également membre actif de la Fédération Régionale des CIDFF d'Ile de France.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée

d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

Type	Durée
Matériel et outillage industriels	de 02 à 03 ans

2.2.3 - Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.4 - Contributions volontaires :**

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

- Dons en nature: Mise à disposition de locaux pour 20884€
- Bénévolat: Employée administrative assurant 3 heures par semaine pendant 40 semaines: 3000€

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	9 532	2 594		12 126
Immobilisations financières				
TOTAL	9 532	2 594		12 126

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions sur sol propres sur sol d'autrui inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles Install. générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Emballage récupérables et divers	7 947	1 099		9 046
TOTAL II	7 947	1 099		9 046
TOTAL GENERAL (I+II)	7 947	1 099		9 046

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	10 880	10 880	
Charges constatées d'avance	2 741	2 741	
TOTAL	13 621	13 621	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	20 341
Autres produits à recevoir	790
TOTAL	21 131

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	20 000				20 000
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	201 370	33 459			234 829
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	33 459		45 171	33 459	45 171
Dont générosité du public					
Situation nette	254 829	33 459	45 171	33 459	300 000
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	254 829	33 459	45 171	33 459	300 000
TOTAL dont générosité du public					

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 15/04/2024

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations :		Transferts	A la clôture :	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	18 785		18 785		22 000	22 000	22 000
TOTAL	18 785		18 785		22 000	22 000	22 000

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	8 017	8 017		
Dettes fiscales & sociales	89 547	89 547		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	1 000	1 000		
TOTAL	98 564	98 564		

6 - Autres informations**6.1 - Honoraires du commissaire au comptes**

~~Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4320 euros.~~